

la sortie d'une grosse partie de grains : l'Etat Ecclésiastique en tire beaucoup du *Piemont* ; le Pere commun de tous les Fidèles les paye , & les fait répartir dans la Capitale du Monde Chrétien où les peuples affluent de tous côtés, aussi dans les autres Villes, dans les Bourgades & dans les Villages. Après avoir pris l'avis du Sacré Collège, il a ordonné qu'on tirât du Trésor, déposé par Sixte-Quint au Château Saint-Ange, 8870 livres d'or qui ont été frappés d'abord à son coin, pour acheter de l'étranger la quantité de grains nécessaire à la subsistance du peuple. On ne touche à ce Trésor que dans les tems de peste, de famine ou de guerre & du consentement unanime des Cardinaux qui se trouvent en Cour. Il a permis, à cause de la famine, de faire gras dans le Carême jusqu'au Jeudi Saint, & rendu un Edit qui prohibe pour cette année le repas qu'on a coutume de donner à Rome au Sacré Collège tous les ans, & qui coute trois mille écus. Cette somme a été répartie aussi-tôt entre toutes les Paroisses de la Ville ; & pour épargner la dépense de la Chambre Apostolique, le Saint Pere s'abstient d'aller dans ce mois de Juin à *Castel-Gandolfo*. Enfin il n'y a de précautions que puissent suggérer la piété & la prudence au St. Pere qu'il ne prenne dans la disette présente. Actuellement il fait donner du grain au-lieu de la farine qu'on donnoit aux habitans de la campagne, avec rigoureuses défenses de retenir dans leurs maisons de la farine, du grain & du pain au-delà de leurs besoins momentanés. Le nombre des hommes & des femmes qui couchent journellement dans les rues de Rome, est si grand, que le Cardinal-Vicaire en appréhendant le desordre, leur fait distribuer